

Délibération n° 10_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Nicolas BASSOT, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Laurella VETTORETTI

Etaient représentés : BARBIER Aurore

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 12 février 2026.

- o Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,
- o Vu le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 février 2026 tel qu'il est joint en annexe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Le Maire,
Franck PROVENCE

Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA



Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 27/03/2026

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>
Notifié le 31/03/2026